



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

# COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

## Point 3 de l'ordre du jour provisoire

### GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Dixième session

22-24 juin 2021

### ACTIVITÉS DE LA FAO À L'APPUI DE LA MISE EN ŒUVRE DU DEUXIÈME PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

## Table des matières

	Paragraphes
I. Introduction .....	1-5
II. Contexte .....	6-7
III. Conservation <i>in situ</i> et gestion dans l'exploitation	
A. Premier colloque international multipartite sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture – Consultation technique sur la conservation <i>in situ</i> et la gestion sur le lieu d'exploitation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture .....	8-13
B. Directives volontaires sur les plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et sur les variétés des agriculteurs et les variétés locales .....	14
C. Appui direct aux Membres.....	15-18

Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).

IV. Conservation <i>ex situ</i>	
A. Projets de guides pratiques pour la mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture .....	19-20
B. Appui direct aux Membres.....	21-22
V. Utilisation durable	
A. Examen de la situation et des tendances concernant les politiques en matière de semences .....	23-24
B. Renforcement des systèmes semenciers .....	25- 28
C. Renforcement des capacités de sélection végétale.....	29- 34
D. Remise en état des systèmes semenciers .....	35-41
VI. Renforcement durable des capacités institutionnelles et humaines.....	42-44
A. Stratégies nationales en matière de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture .....	45
B. Points focaux nationaux.....	46
C. Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture .....	47-50
VII. Indications que l'organe directeur est invité à donner .....	51

## I. INTRODUCTION

1. À sa dix-septième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «la Commission») a demandé à la FAO de continuer à aider les pays, en étroite coordination avec ses partenaires, à renforcer leurs capacités d'amélioration des plantes cultivées, à l'appui en particulier de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture («le deuxième Plan d'action mondial») et de l'application de l'article 6 du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture («le Traité»). Elle a également demandé à la FAO de continuer à aider les pays à renforcer leurs systèmes semenciers nationaux afin d'assurer la fourniture de semences et de matériel de plantation de qualité, en particulier aux petits exploitants agricoles, et de continuer à aider les pays à élaborer et réviser leurs politiques nationales en matière de semences et les législations correspondantes en tenant compte du *Guide pour la formulation d'une politique semencière nationale*<sup>1</sup> approuvé par la Commission.

2. La Commission a demandé à la FAO d'organiser deux colloques internationaux, respectivement sur: i) la conservation *in situ* des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments; et ii) la gestion sur le lieu d'exploitation des variétés utilisées par les agriculteurs et des variétés locales<sup>2</sup>.

3. La Commission a également demandé à la FAO de continuer à aider les banques de gènes nationales à collecter, conserver, régénérer, multiplier, caractériser et évaluer le matériel génétique des plantes cultivées. Elle a demandé à la FAO d'élaborer des guides pratiques sur l'utilisation des Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture<sup>3</sup>.

4. La Commission a en outre demandé à la FAO de continuer à développer le portail du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (WIEWS) et de renforcer la coopération avec le Système d'information mondial (GLIS) et le portail Genesys, afin d'éviter de multiplier inutilement les efforts. Par ailleurs, elle a demandé qu'un rapport explicitant les rôles spécifiques de ces bases de données lui soit soumis afin que le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture («le Groupe de travail»), à sa prochaine session, puisse fluidifier la communication des données provenant des pays à l'intention de la Commission et de l'Organe directeur du Traité<sup>4</sup>.

5. Depuis la dernière session de la Commission, la FAO, en étroite coordination avec ses partenaires, a continué à aider les pays à renforcer leurs capacités de mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial. Le présent document fournit des informations sur les mesures prises par la FAO pour donner suite aux demandes de la Commission et sur les autres activités pertinentes qui ont été entreprises ou achevées depuis sa dernière session, en vue de leur examen par le Groupe de travail.

## II. CONTEXTE

6. À sa cent quarante-troisième session, en novembre 2011, le Conseil de la FAO a adopté le deuxième Plan d'action mondial, qui est un cadre stratégique pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité phylogénétique. La mise en œuvre des 18 activités prioritaires du deuxième Plan d'action mondial contribue directement à la réalisation du deuxième objectif de développement durable (ODD 2) – «Faim zéro» – et de plusieurs des 16 autres ODD<sup>5</sup>. Leur mise en œuvre est également cohérente avec l'action de la FAO en faveur de systèmes alimentaires durables, inclusifs et résilients et avec les quatre améliorations visées, à savoir en matière de production, nutrition, environnement et conditions de vie<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> CGRFA-17/19/Rapport, paragraphes 59 et 60.

<sup>2</sup> CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 62.

<sup>3</sup> CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 65.

<sup>4</sup> CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 66.

<sup>5</sup> <https://sdgs.un.org/goals>.

<sup>6</sup> C 2021/3.

7. Depuis la dernière session de la Commission en janvier 2019, les ressources budgétaires limitées ont fortement entravé, comme cela a été le cas au cours des périodes examinées précédemment, la capacité de la FAO de répondre aux besoins des Membres qui ont été recensés concernant la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA), y compris dans les domaines des systèmes de fourniture de semences et de la sélection végétale. La pandémie de covid-19, qui continue d'évoluer, a braqué les projecteurs de façon plus intense sur le caractère urgent et mondial des mesures à prendre pour faire face aux défis interdépendants que sont l'appauvrissement de la biodiversité, le changement climatique et la crise sanitaire, et sur l'impératif de ne laisser personne de côté, et elle a aggravé cette situation, car les besoins non satisfaits sont encore bien plus nombreux.

### III. CONSERVATION *IN SITU* ET GESTION DANS L'EXPLOITATION

#### A. Premier colloque international multipartite sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture – Consultation technique sur la conservation *in situ* et la gestion sur le lieu d'exploitation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

8. À sa dernière session, la Commission a demandé à la FAO d'organiser deux colloques internationaux sur: i) la conservation *in situ* des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments; ii) la gestion à l'exploitation des variétés utilisées par les agriculteurs et des variétés locales. Elle a demandé à la FAO d'organiser ces colloques en coopération avec le Secrétariat du Traité et de mettre les conclusions à disposition du Groupe de travail, de la Commission et de l'Organe directeur du Traité amplement en avance<sup>7</sup>.

9. Après consultation avec le Bureau de la Commission, la FAO a décidé d'organiser en juin 2020, en collaboration avec le Secrétariat du Traité et le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, un colloque portant sur la conservation *in situ* et la gestion dans l'exploitation et sur la mise en valeur des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA). En raison de la pandémie de covid-19, ce colloque a dû être reporté et s'est finalement tenu en ligne les 29 et 30 mars 2021 en présence de plus de 800 participants<sup>8</sup>.

10. Ce colloque a servi de tribune aux diverses parties prenantes concernées par la conservation *in situ* et la gestion sur le lieu d'exploitation des RPGAA. Il a donné un aperçu de l'état des connaissances sur la conservation et l'utilisation durable des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages comestibles. Il a mis l'accent sur les progrès scientifiques et technologiques qui sont, de plus en plus, mis à profit pour produire, à partir de plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées, de nouveaux allèles, qui peuvent être utiles pour améliorer les cultures, et pour recenser les populations qui sont menacées et nécessitent donc une action prioritaire.

11. Pour généraliser la conservation et l'utilisation durable des variétés paysannes/locales, des méthodes ont été mises en avant, telles que les initiatives locales réunissant de multiples parties prenantes qui ont conduit à la création de banques de semences communautaires et à l'enregistrement formel de ces cultivars, ce qui a permis de mettre à disposition des semences de qualité garantie issues de ceux-ci.

12. Le colloque a été l'occasion de partager l'expérience acquise par différents réseaux et communautés de pratique en matière de conservation des RPGAA en dehors des banques de gènes. Il s'est révélé que le sujet suscitait un vif intérêt chez un large public et qu'il faudrait un espace de dialogue pour faciliter l'échange d'informations et d'idées entre les multiples parties prenantes.

13. Les principaux résultats du colloque et les suites qui peuvent y être données sont présentés dans le document intitulé *Vers un cadre mondial pour la conservation in situ et la gestion à l'exploitation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*<sup>9</sup>. Les présentations du colloque figurent dans le projet de rapport du premier colloque international multipartite sur les

<sup>7</sup> CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 62.

<sup>8</sup> <http://www.fao.org/about/meetings/multi-stakeholder-symposium-on-pgrfa/fr/>.

<sup>9</sup> CGRFA/WG-PGR-10/21/2.1.

RPGAA (en anglais), intitulé *Draft Report of the First International Multi-stakeholder Symposium on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture*<sup>10</sup>.

## **B. Directives volontaires sur les plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et sur les variétés des agriculteurs et les variétés locales**

14. À sa dix-septième session ordinaire, la Commission a approuvé les *Directives d'application volontaires pour la conservation et l'utilisation durable des variétés des agriculteurs/variétés locales*<sup>11</sup>. Suite à la demande de la Commission, la FAO a publié et a diffusé ces directives volontaires et a encouragé les pays à les utiliser dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre de leurs efforts de conservation et d'utilisation durable des variétés d'agriculteurs et des variétés locales. Ces directives sont disponibles dans quatre langues (anglais, arabe, espagnol et français) en format papier et en ligne<sup>12</sup>. Elles complètent les *Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments*<sup>13</sup>, que la Commission a approuvées en 2017<sup>14</sup>.

## **C. Appui direct aux Membres**

15. Pendant la période considérée, la FAO a appuyé, en collaboration avec des partenaires internationaux et locaux, un certain nombre d'activités relatives à la conservation *in situ* et à la gestion sur le lieu d'exploitation des RPGAA. Elle a en particulier aidé quatre pays d'Afrique australe (Angola, Eswatini, Namibie et Zimbabwe) à diversifier les plantes cultivées pour atténuer les effets du changement climatique sur les moyens de subsistance<sup>15</sup>. Elle a notamment participé au recensement de points névralgiques de la diversité, à l'organisation de foires pour la promotion de la diversité des semences, à la création de banques de semences communautaires et au recensement de RPGAA prometteuses dans les collections *ex situ* et les exploitations, qui possèdent des caractéristiques d'adaptation aux conditions climatiques extrêmes.

16. Des initiatives de conservation et de promotion de la diversité des plantes cultivées dans les exploitations et dans la nature sont élaborées et mises en œuvre avec l'appui du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en Bolivie<sup>16</sup>, au Chili<sup>17</sup>, en Chine<sup>18</sup>, à Cuba<sup>19</sup>, en Inde<sup>20</sup>,

---

<sup>10</sup> CGRFA/WG-PGR-10/21/2.1/Inf.1.

<sup>11</sup> CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 64.

<sup>12</sup> <http://www.fao.org/publications/card/fr/c/CA5601FR>

<sup>13</sup> <http://www.fao.org/publications/card/en/c/8e9fa068-15a7-4c3a-ae34-535742864afa>.

<sup>14</sup> CGRFA-16/17/Rapport Rev.1, paragraphe 62.

<sup>15</sup> TCP/SFS/3601: *Support for the development of national capacities for conservation and sustainable utilization of plant genetic resources for food and agriculture* (Appui en faveur du renforcement des capacités nationales de conservation et d'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture).

<sup>16</sup> GCP/BOL/046/GFF: *Biodiversity conservation and sustainable use in five macroregions to improve human nutrition* (Conservation et utilisation durable de la biodiversité dans cinq macrorégions aux fins d'amélioration de la nutrition humaine).

<sup>17</sup> GCP/CHI/042/GFF: *Establish a network of national important agricultural heritage sites* (Création d'un réseau de sites nationaux de patrimoine agricole majeur).

<sup>18</sup> GCP/CPR/060/GFF: *On-farm conservation and sustainable use of genetic diversity of crops originating in China* (Conservation sur le lieu d'exploitation et utilisation durable de la diversité génétique des plantes cultivées provenant de Chine).

<sup>19</sup> GCP/CUB/018/GFF: *Introduction of new farming methods for the conservation and sustainable use of biodiversity, including plant and animal genetic resources, in production landscapes in selected areas of Cuba* (Introduction de nouvelles méthodes agricoles pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, y compris des ressources phylogénétiques et zoogénétiques, dans certains secteurs de production à Cuba).

<sup>20</sup> GCP/IND/087/GFF: *Green-agriculture: Transforming Indian agriculture for global environmental benefits* (Agriculture respectueuse de l'environnement – Une transformation de l'agriculture indienne qui apporte des bénéfices environnementaux mondiaux).

en Indonésie<sup>21</sup>, en Mauritanie<sup>22</sup>, au Mexique<sup>23</sup>, aux Philippines<sup>24</sup> et au Tadjikistan<sup>25</sup>. Ces initiatives visent, entre autres, à renforcer les capacités dont les parties prenantes disposent pour gérer les variétés et les plantes cultivées locales, à promouvoir les mécanismes incitatifs fondés sur le marché, à recenser les plateformes contribuant à déployer les actions à plus grande échelle qui sont couronnées de succès et à promouvoir la création d'un environnement institutionnel favorable.

17. Une évaluation des cadres institutionnels nationaux et un recensement des mesures incitatives et dissuasives en matière de diversification agricole et de diversité alimentaire ont été menés dans quatre pays (Cambodge, Myanmar, Népal et République démocratique populaire lao) dans le cadre du Défi Faim zéro<sup>26</sup>. Ces initiatives s'inscrivent dans la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition et l'Année internationale des fruits et des légumes 2021.

18. La FAO a participé aux activités de BigPicnic, projet financé par l'Union européenne<sup>27</sup> et coordonné par Botanic Gardens Conservation International (BGCI) auquel participent 19 organisations partenaires, dont des jardins botaniques, des universités et des organisations non gouvernementales (ONG) de pays européens et africains. Les efforts qui ont été déployés visaient à sensibiliser le public aux contributions de la diversité des plantes cultivées à la sécurité alimentaire et à la nutrition. La FAO a également participé à la mise en œuvre du projet financé par l'Union européenne «Networking, Partnerships and Tools to Enhance *in situ* Conservation of European Plant Genetic Resources» (ou «Farmer's Pride»<sup>28</sup>), qui a commencé en novembre 2017. Ce projet avait pour objectif principal de créer un réseau de parties prenantes et de sites de conservation qui servirait à coordonner les actions de conservation de manière efficace en vue de protéger la richesse des ressources phylogénétiques *in situ* de l'Europe et d'intégrer la communauté des utilisateurs au service d'une utilisation durable optimale<sup>29</sup>.

#### IV. CONSERVATION *EX SITU*

##### A. Projets de guides pratiques pour la mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

19. À sa dix-septième session ordinaire, la Commission a demandé à la FAO d'élaborer des guides pratiques sur l'utilisation des Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (les Normes applicables aux banques de gènes), en vue de leur examen par le Groupe de travail et par la Commission<sup>30</sup>.

<sup>21</sup> GCP /INS/803/GFF: *Crop diversity for improved food security, nutrition and livelihoods in Indonesia (FSP)* (Favoriser la diversité des plantes cultivées pour renforcer la sécurité alimentaire, la nutrition et les moyens de subsistance en Indonésie).

<sup>22</sup> GCP/MAU/001/GFF: *Integrated ecosystem management program for the sustainable human development in Mauritania* (Programme de gestion intégrée des écosystèmes pour un développement humain durable en Mauritanie).

<sup>23</sup> GCP /MEX/306/GFF: *Securing the Future of Global Agriculture in the face of climate change by conserving the Genetic Diversity of the Traditional Agroecosystems of Mexico* (Assurer l'avenir de l'agriculture mondiale face au changement climatique en conservant la diversité génétique des agrosystèmes traditionnels du Mexique).

<sup>24</sup> GCP/PHI/062/GFF: *Dynamic conservation and sustainable use of agricultural biodiversity to ensure food security and ecosystems services and resiliency* (Conservation dynamique et utilisation durable de la biodiversité agricole pour garantir la sécurité alimentaire, les services des écosystèmes et la résilience).

<sup>25</sup> GCP /TAJ/014/GFF: *Facilitating agrobiodiversity (ABD) conservation and sustainable use to promote food and nutritional resilience in Tajikistan* (Faciliter la conservation et l'utilisation durable de l'agrobiodiversité pour promouvoir la résilience alimentaire et nutritionnelle au Tadjikistan).

<sup>26</sup> TCP/RAS/3602 (16/IX/RAS/284): *Creating enabling environments for nutrition-sensitive food and agriculture to address malnutrition* (Créer des environnements propices à des systèmes alimentaires et agricoles tenant compte de la nutrition pour lutter contre la malnutrition).

<sup>27</sup> <https://www.bgci.org/our-work/projects-and-case-studies/bigpicnic/>.

<sup>28</sup> <http://www.farmerspride.eu/> (consulté le 13 avril 2021).

<sup>29</sup> <https://cordis.europa.eu/project/id/774271/>.

<sup>30</sup> CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 65.

20. Pour donner suite à la demande de la Commission et faciliter et renforcer l'utilisation des normes applicables aux banques de gènes dans la conservation des RPGAA, la FAO a élaboré trois *projets distincts de guides pratiques pour la mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (les projets de guides pratiques), dont l'objet est: i) la conservation de semences orthodoxes; ii) la conservation dans des banques de gènes sur le terrain; et iii) la conservation grâce à la culture *in vitro*. Chacun de ces projets de guides pratiques, qui ont été élaborés pour compléter les Normes applicables aux banques de gènes, décrit en détail les étapes des activités de routine qui peuvent être menées par les banques de gènes dans le cadre des approches de conservation respectives. Le document *Implementation of the Genebank Standard for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture*<sup>31</sup> [Mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture] donne un aperçu des projets de guides pratiques, qui figurent dans le document *Draft Practical Guides for the Application of the Genebank Standards* [projets de guides pratiques pour la mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes]<sup>32</sup>. Ces guides pratiques s'adressent principalement au personnel technique des banques de gènes.

## B. Appui direct aux Membres

21. La Commission a demandé à la FAO de continuer à aider les banques de gènes nationales à collecter, conserver, régénérer, multiplier, caractériser et évaluer le matériel génétique des plantes cultivées<sup>33</sup>. Suite à cette demande, la FAO a apporté son soutien à différentes activités de conservation *ex situ* dans plusieurs pays, dont l'Arménie<sup>34</sup>, l'Azerbaïdjan<sup>35</sup>, les Philippines<sup>36</sup> et le Venezuela<sup>37</sup>. Un appui technique a été fourni à l'Angola, à l'Eswatini, à la Namibie et au Zimbabwe pour continuer à collecter de manière ciblée du matériel génétique et conserver davantage d'espèces cultivées et d'espèces sauvages qui leur sont apparentées<sup>38</sup>. À Oman, un appui a été fourni au secteur des agrumes pour améliorer la production et la multiplication de matériel génétique destiné à multiplier les plants d'agrumes<sup>39</sup>. Un appui est également apporté au Liban pour conserver et utiliser de manière durable le matériel génétique d'arbres fruitiers sauvages et endémiques. Des plantes sauvages apparentées à 52 espèces cultivées de dix arbres fruitiers différents ont été collectées, multipliées, évaluées, caractérisées, conservées et utilisées dans le cadre d'activités de présélection pour produire du matériel de sélection intermédiaire.

22. La FAO a apporté son concours aux débats sur le protocole phytosanitaire GreenPass pour l'échange de matériel génétique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR), qui vise à faciliter la circulation de matériel génétique par le biais des centres du CGIAR. Ce protocole englobera un système d'assurance-qualité convenu d'un commun accord qui rendra compte du respect des normes phytosanitaires mondiales; il comprendra une homologation des

---

<sup>31</sup> CGRFA/WG-PGR-10/21/2.2.

<sup>32</sup> CGRFA/WG-PGR-10/21/2.2/Inf.1.

<sup>33</sup> CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 65.

<sup>34</sup> TCP/ARM/3503: *Grape genetic resources conservation and sustainable use in Armenia* (Conservation et utilisation durable des ressources génétiques du raisin en Arménie).

<sup>35</sup> UTF/AZE/016/AZE: *Catalysing the efficiency and sustainability of Azerbaijan's hazelnut sector* (Catalyser l'efficacité et la durabilité du secteur de la noisette en Azerbaïdjan).

<sup>36</sup> GCP/PHI/062/GFF: *Dynamic conservation and sustainable use of agricultural biodiversity to ensure food security and ecosystems services and resiliency* (Conservation dynamique et utilisation durable de la biodiversité agricole pour garantir la sécurité alimentaire, les services des écosystèmes et la résilience).

<sup>37</sup> TCP/VEN/3702/C2: *Fortalecimiento de las potencialidades técnico-científica en producción de semillas de leguminosas vinculadas a la agricultura familiar y campesina* (Renforcer le potentiel technique et scientifique pour la production de semences de légumineuses dans l'agriculture familiale et paysanne).

<sup>38</sup> TCP/SFS/3601: *Support for the development of national capacities for conservation and sustainable utilization of plant genetic resources for food and agriculture* (Appui en faveur du renforcement des capacités nationales de conservation et d'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture).

<sup>39</sup> UTF/OMA/023/OMA: *Development, production and multiplication of certified citrus propagating materials* (Développement, production et multiplication de matériel génétique destiné à la multiplication d'agrumes certifiés).

procédures et des processus, des essais d'aptitude, des audits périodiques ainsi qu'une présentation d'une déclaration relative à l'assurance-qualité concernant le matériel génétique échangé. La FAO a également contribué à une initiative de la plateforme de banques de gènes du CGIAR visant à élaborer un guide d'aide à la prise de décision pour gérer les collections importantes et variées de matériel génétique. De plus, la FAO a apporté son soutien à une initiative de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire visant à créer des banques de gènes nationales dans les États membres de l'Organisation.

## V. UTILISATION DURABLE

### A. Examen de la situation et des tendances concernant les politiques en matière de semences

23. À sa dix-septième session ordinaire, la Commission a examiné la situation et les tendances en matière de politiques et de législations sur les semences et a demandé à la FAO de réaliser des études de cas approfondies, en vue de leur examen par son Groupe de travail<sup>40</sup>.

24. Suite à cette demande, la FAO a préparé une enquête intitulée *Impact of implementation of seed legislation on diversity of PGRFA* [répercussions de la mise en œuvre de la législation sur les semences sur la diversité des RPGAA]<sup>41</sup>. Les résultats de cette enquête ont été synthétisés et les prochaines étapes de travaux qui pourraient être menés sont exposées dans document *Effects of seed policies, laws and regulations*<sup>42</sup> [effets des politiques, des législations et des réglementations relatives aux semences], qui sera examiné par le Groupe de travail.

### B. Renforcement des systèmes semenciers

25. Le renforcement des systèmes semenciers est l'un des volets essentiels des travaux de la FAO concernant l'utilisation durable des RPGAA. Pour ce faire, l'Organisation aide les pays à mettre en place un environnement favorable à la création d'entreprises semencières et à promouvoir une gestion efficace de celles-ci. À cet égard, l'objectif principal de la FAO est de faire en sorte que les exploitants agricoles, en particulier les petits exploitants, bénéficient d'un accès durable, à un coût abordable, à des semences et à un matériel végétal de qualité de variétés adaptées, productives et nutritives de leur choix, qui soient résistantes aux principales formes de stress biotique ou abiotique. La FAO intervient en général au niveau régional pour faciliter l'harmonisation des politiques et des législations en matière de semences. Ses interventions au niveau national et local visent à élaborer et à mettre en œuvre des cadres réglementaires et à renforcer les capacités humaines et institutionnelles.

26. Pendant la période considérée, des initiatives visant à renforcer les chaînes de valeur de fourniture de semences ont été mises en œuvre dans 32 pays<sup>43</sup>. Ces interventions incluent un appui pour le renforcement de l'adoption de différentes variétés de plantes cultivées, y compris les cultures biofortifiées; les systèmes de production et de fourniture de semences au niveau des communautés; la production et l'approvisionnement de semences de prébase et de base; le renforcement des capacités des laboratoires d'analyse des semences et des capacités d'homologation internationale; la formation professionnelle et la mise à disposition de matériel pour le traitement des semences, ainsi que le renforcement des systèmes de certification des semences. Un appui a été fourni, par exemple, à l'Azerbaïdjan pour évaluer et homologuer la production de nouvelles semences et variétés de pommes de terre<sup>44</sup> et renforcer les systèmes d'assurance de la qualité de semences de 11 laboratoires d'analyse de semences dans le pays. De plus, la FAO a renforcé, au moyen de la coopération Sud-Sud et de la

<sup>40</sup> CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 67.

<sup>41</sup> CGRFA/WG-PGR-10/21/3/Inf.1.

<sup>42</sup> CGRFA/WG-PGR-10/21/3.

<sup>43</sup> Arménie, Azerbaïdjan, Bénin, Bhoutan, Cameroun, Congo, Équateur, Éthiopie, Gambie, Géorgie, Guinée-Bissau, Honduras, Kenya, Kirghizistan, Macédoine du Nord, Mali, Mozambique, Nicaragua, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Pérou, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Seychelles, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Tadjikistan, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen.

<sup>44</sup> UTF/AZE/011/AZE: *Establishment of disease-free national seed potato production system in Azerbaijan* (Création d'un système de production nationale de pommes de terre de semence exemptes de maladies en Azerbaïdjan).



coopération triangulaire, les capacités de production et de fourniture de semences de riz de qualité dans dix pays africains<sup>45</sup>.

27. Les cadres réglementaires et législatifs nationaux et régionaux applicables aux semences sont essentiels pour créer un environnement robuste propice à la création de secteurs semenciers efficaces et efficaces. La FAO a continué à répondre aux demandes des Membres et a aidé des pays à élaborer des politiques, des législations et divers documents réglementaires à l'échelon national dans 12 pays de différentes régions<sup>46</sup>.

28. Ces quatre dernières années, la FAO a participé, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds international de développement agricole (FIDA), à un projet financé par l'Union européenne comprenant plusieurs volets importants visant à transformer en profondeur le secteur semencier au Mozambique. Les résultats incluent l'adoption généralisée de 19 variétés de maïs, de niébé, de haricots et de riz, dont quatre variétés biofortifiées (une de maïs et trois de haricots)<sup>47,48,49,50</sup>. En 2019, une deuxième phase d'une durée de cinq ans a été approuvée pour élargir les interventions de ce projet à d'autres provinces du pays.

### C. Renforcement des capacités de sélection végétale

29. La Commission a demandé à la FAO de continuer à aider les pays, en étroite coordination avec le Secrétariat du Traité, à renforcer leurs capacités d'amélioration des plantes cultivées, notamment dans le cadre de l'Initiative de partenariat mondial pour le renforcement des capacités de sélection végétale et du Centre mixte de la FAO et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture, à l'appui en particulier de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et de l'application de l'article 6 du Traité<sup>51</sup>.

30. L'Initiative de partenariat mondial pour le renforcement des capacités de sélection végétale n'est plus fonctionnelle, car le délai fixé pour les financements s'est écoulé. Durant la période considérée, la FAO a continué à renforcer les capacités d'obtention de variétés adaptées qui conviennent le mieux aux écosystèmes agricoles et aux systèmes agricoles locaux. À cet égard, la FAO a appuyé l'amélioration génétique de baies/petits fruits en République de Moldova<sup>52</sup> et le renforcement des capacités de la chaîne de valeur agricole, y compris l'amélioration de l'accès aux marchés. En Mongolie, l'intervention de la FAO a permis d'améliorer l'accès des agriculteurs à du matériel végétal de qualité correspondant à 36 variétés adaptées de pomme, de prune, de cerise, de myrtille, de cassis et de fraise<sup>53</sup>.

---

<sup>45</sup> GCP/RAF/489/VEN: *Partnership for sustainable rice systems development in sub-Saharan Africa* (Partenariat pour la création de systèmes rizicoles durables en Afrique subsaharienne – Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Kenya, Mali, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Sénégal).

<sup>46</sup> Arménie, Azerbaïdjan, Gambie, Géorgie, Kirghizistan, Macédoine du Nord, Mali, Mozambique, Nicaragua, Rwanda, Soudan, Tadjikistan.

<sup>47</sup> GCP/MOZ/111/EC: *National Programme on Food security - (EU-MDG Initiative - Agriculture, food security, rural development and natural resource management)* (programme national en matière de sécurité alimentaire - Initiative UE-OMD - agriculture, sécurité alimentaire, développement rural et gestion des ressources naturelles).

<sup>48</sup> GCP/MOZ/116/BEL: *Food security and nutrition program for Gaza Province, Mozambique* (Programme de sécurité alimentaire et de nutrition pour la province de Gaza [Mozambique]).

<sup>49</sup> TCP/MOZ/3503 *Capacity building and activation of the Angonia seed plant in the region of Tete in Northern Mozambique* (Renforcement des capacités et mise en service du site de production de semences d'Angonia dans la région de Tete dans le nord du Mozambique).

<sup>50</sup> GCP/MOZ/127/EC *PROMOVE Agribiz*.

<sup>51</sup> CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 60.

<sup>52</sup> TCP/MOL/3608: *Strengthening the capacity of smallholders in berry production* (Renforcer les capacités de production des petits fruits).

<sup>53</sup> TCP/MON/3605: *Improving fruits and berry production in Mongolia* (Améliorer la production de fruits et de petits fruits en Mongolie).

31. L'adoption de variétés de cultures améliorées a été facilitée dans 15 pays africains<sup>54</sup>. En Afrique australe, la FAO soutient l'élaboration de manuels d'inspection dans les champs portant sur des plantes cultivées en particulier, dans le cadre de l'harmonisation des réglementations semencières de la Communauté de développement de l'Afrique australe. L'UE a financé une initiative appuyant la production durable et les chaînes de valeur globales de racines et de tubercules dans sept pays d'Afrique subsaharienne<sup>55</sup>.

32. Dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes, la FAO aide le Venezuela (République bolivarienne du)<sup>56</sup> à renforcer les capacités de son personnel technique et de ses agriculteurs dans le domaine de la production de semences de qualité de différentes légumineuses. À la Dominique, au Suriname et à Trinité-et-Tobago, la FAO a facilité l'amélioration de l'accès des agriculteurs à de nouvelles variétés de manioc (trois par pays), qui ont été introduites en tant que plantules saines<sup>57</sup>.

33. Le Centre mixte FAO/AIEA a appuyé la conception et la mise en œuvre de 80 projets de coopération technique nationaux et régionaux d'amélioration végétale dans une centaine de pays. Grâce au mécanisme de projets de recherche coordonnée de l'AIEA, il a également travaillé en collaboration avec des chercheurs de plus de 50 institutions dans 39 pays différents dans le cadre de cinq projets portant sur l'amélioration des plantes cultivées. Le sous-programme de sélection des plantes et de phytogénétique du Centre a contribué à formaliser le réseau d'amélioration par mutation de la région Asie-Pacifique et à en organiser le premier atelier, à Jingzhou (province du Hubei, Chine) en juillet 2019.

34. Entre janvier 2019 et avril 2021, le Centre a formé 459 scientifiques aux technologies d'amélioration par mutation et à des biotechnologies connexes au Laboratoire d'agronomie et de biotechnologie de Seibersdorf (Autriche), et dans d'autres centres de formation de haut niveau à travers le monde. En 2020, presque toutes les activités de renforcement des capacités se limitaient à l'amélioration des infrastructures, notamment à la fourniture de matériel de laboratoire et à la modernisation des laboratoires et des serres des États Membres. La mise en place de cours de formation, de bourses et de visites scientifiques a été considérablement limitée à cause des restrictions aux déplacements qui ont été imposées par les pays pour faire face à la pandémie de covid-19. En 2020, le Centre a également fourni moins de services d'irradiation que d'habitude et a reçu en tout 24 demandes d'irradiation de propagules (pour induire des mutations) pendant l'année. La base de données des variétés mutantes de la FAO et de l'AIEA répertorie 3 365 variétés mutantes de 228 espèces cultivées homologuées pour l'agriculture dans plus de 70 pays<sup>58,59</sup>.

#### **D. Rétablissement des systèmes semenciers**

35. L'un des principes fondamentaux suivis au regard de l'aide apportée aux pays par la FAO pour la reconstruction de leurs systèmes de production agricoles après une catastrophe naturelle ou un conflit a été d'assurer que la fourniture d'urgence de semences fasse partie du développement à long terme du secteur semencier dans son ensemble. Ainsi, dans le cadre de son Programme stratégique 5, *Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise*, la FAO mène des évaluations de la sécurité des semences dans les pays ayant besoin d'aide pour relancer la production agricole après une crise. D'après ces évaluations, les interventions immédiates de

<sup>54</sup> Angola, Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Eswatini, Guinée, Kenya, Mali, Namibie, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Zambie et Zimbabwe.

<sup>55</sup> GCP/RAF/448/EC: *Strengthening linkages between small actors and buyers in the roots and tubers sector in Africa* (Renforcer les liens entre les petits acteurs et les consommateurs du secteur des racines et des tubercules en Afrique).

<sup>56</sup> TCP/VEN/3702/C2: *Fortalecimiento de las potencialidades técnico-científica en producción de semillas de leguminosas vinculadas a la agricultura familiar y campesina*.

<sup>57</sup> GCP/SLC/010/CDB: *Cassava industry development - market assessment and technology validation and dissemination* (Développement du secteur du manioc - évaluation du marché et validation et diffusion des technologies).

<sup>58</sup> Base de données des variétés mutantes: <http://mvd.iaea.org/#!/Home>

<sup>59</sup> Maluszynski, M., Nichterlein, K., van Zanten, L., Ahloowalia, B. S. 2000. Officially released mutant varieties—The FAO/IAEA database. *Mutation breeding review*, 12: 84. AIEA (Vienne).

fourniture de semences et les stratégies de développement du secteur semencier à long terme sont conçues en tenant compte le plus précisément possible des contextes des pays.

36. Pendant la période considérée, la FAO a réalisé, en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux, des évaluations de la sécurité semencière dans quatre pays d'Afrique<sup>60</sup>, et a prévu de nouvelles activités dans cinq autres pays<sup>61</sup>.

37. En 2018-2019, la FAO a distribué des semences de qualité à des agriculteurs de 97 pays pour un montant de 74 millions d'USD, dans le cadre d'interventions d'urgence en réponse aux situations de destructions massives de récoltes provoquées par des catastrophes naturelles, telles que des ouragans dans les Caraïbes<sup>62</sup>, des tremblements de terre en Indonésie<sup>63</sup>, des inondations au Kenya<sup>64</sup> et en Sierra Leone<sup>65</sup>, des cyclones au Malawi<sup>66</sup>, au Mozambique<sup>67</sup> et au Zimbabwe<sup>68</sup> et de graves sécheresses en Afrique australe<sup>69</sup>, au Mali<sup>70</sup>, dans les îles Marshall<sup>71</sup> et en Zambie<sup>72</sup>.

38. La FAO fournit également des semences dans les zones de conflit. En 2019, elle a aidé 833 000 ménages au Soudan du Sud (5 millions de personnes), 25 000 en Haïti<sup>73</sup>, près de 25 000 dans la République arabe syrienne<sup>74</sup>, plus de 40 000 au Yémen<sup>75</sup>, 98 000 au Nigéria<sup>76</sup>, 137 000 en Afghanistan<sup>77</sup> et plus de 100 000 ménages en République démocratique du Congo<sup>78</sup>. En 2020, les situations d'urgence provoquées par des catastrophes naturelles et des troubles se sont ultérieurement aggravées du fait de la pandémie de covid-19. Pour faire face à ces crises, la FAO a distribué des

<sup>60</sup> Niger, Nigéria, Sierra Leone et Soudan du Sud.

<sup>61</sup> Afghanistan, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, Somalie et Soudan.

<sup>62</sup> OSRO/HAI/701/EC: *Réhabilitation et renforcement des moyens d'existence des ménages affectés par l'ouragan Matthew*; OSRO/HAI/607/BEL: *Protection, réhabilitation et diversification des moyens d'existence des populations affectées par l'ouragan Matthew en Haïti*; OSRO/DMI/701/CHA: *Emergency support for the immediate restoration of food production in Dominica after Hurricane Maria* (Soutien d'urgence pour la restauration des moyens de production alimentaires à la Dominique après l'ouragan Maria).

<sup>63</sup> OSRO/INS/802/BEL: *Emergency assistance for the post-earthquake and tsunami recovery in Central Sulawesi* (Aide d'urgence pour le relèvement après le tremblement de terre et le tsunami dans la province de Sulawesi central [Célèbes]).

<sup>64</sup> TCP/KEN/3701: *Emergency agricultural livelihoods assistance for flood-affected households in Kenya* (Assistance d'urgence pour les moyens de subsistance agricoles des ménages affectés par les inondations au Kenya).

<sup>65</sup> TCP/SIL/3701: *Promoting transfer of technology for sustainable food crop production in Sierra Leone* (Promouvoir les transferts de technologies pour une production agroalimentaire durable en Sierra Leone).

<sup>66</sup> GCP/MLW/072/EC KULIMA - *Promoting farming in Malawi "Revitalising Agricultural Clusters and Ulimiwa Mdandanda through Farmer Field Schools in Malawi"* (Promouvoir l'agriculture au Malawi: «Stimuler les noyaux d'activité agricoles au Malawi grâce aux écoles pratiques d'agriculture»).

<sup>67</sup> OSRO/MOZ/902/BEL: *Emergency livelihood support to the most vulnerable populations affected by Tropical Cyclone Idai* (Soutien d'urgence pour le rétablissement des moyens de subsistance des populations les plus vulnérables touchées par le cyclone tropical Idai).

<sup>68</sup> OSRO/GLO/908/GER: *Foundations for rebuilding seed systems post Cyclone Idai: Zimbabwe, Mozambique and Malawi. (Fondements de la reconstruction des systèmes semenciers après le passage du cyclone Idai au Zimbabwe, au Mozambique et au Malawi).*

<sup>69</sup> OSRO/SFS/604/CAN: *Emergency livelihood response to assist El Niño-affected households in Southern Africa Region* (Interventions d'urgence pour les moyens de subsistance visant à aider les ménages affectés par El Niño dans la région de l'Afrique australe).

<sup>70</sup> TCP/MLI/3703: *Projet de renforcement de la résilience des petites exploitations familiales et des ménages ruraux vulnérables face aux effets des changements climatiques dans la région de Kayes, Cercle de Yélimané.*

<sup>71</sup> TCP/MAS/3601: *Emergency assistance in support of food security recovery of drought-affected communities* (Aide d'urgence pour le retour à la sécurité alimentaire dans les communautés touchées par la sécheresse).

<sup>72</sup> TCP/ZAM/3703: *Emergency assistance to mitigate impact of El Niño-induced droughts on livelihoods in Zambia* (Aide d'urgence visant à atténuer les effets des sécheresses dues à El Niño sur les moyens de subsistance en Zambie).

<sup>73</sup> <http://www.fao.org/3/ca7636fr/CA7636fr.pdf>.

<sup>74</sup> <http://www.fao.org/3/ca7646en/ca7646en.pdf>.

<sup>75</sup> [http://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/emergencies/docs/FAOYemenSitrepDec2019.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/emergencies/docs/FAOYemenSitrepDec2019.pdf).

<sup>76</sup> <http://www.fao.org/emergencies/ressources/documents/ressources-detail/fr/c/1293148/>.

<sup>77</sup> <http://www.fao.org/3/ca7647en/ca7647en.pdf>.

<sup>78</sup> <http://www.fao.org/3/ca7640en/ca7640en.pdf>.

semences d'une valeur de 42 millions d'USD dans 78 pays. Dans certains pays, cette assistance a été fournie en réponse directe à la pandémie de covid-19. En Guinée-Bissau, par exemple, des semences de cultures de base ont été fournies aux agriculteurs pour lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition découlant de la perte de revenus liée à la perturbation de la production et de la vente de leur principal marché d'exportation (noix de cajou) causée par la pandémie<sup>79</sup>. En 2020, la FAO a continué à fournir des semences pour faire face aux catastrophes, y compris aux nouvelles menaces telles que la covid-19<sup>80 81 82</sup> et le criquet pèlerin dans la Corne de l'Afrique<sup>83</sup>. Le Burundi, le Lesotho, le Madagascar, le Malawi, le Mozambique, l'Ouganda, le Pakistan, la Somalie et le Soudan font partie des pays qui ont bénéficié d'une aide de grande ampleur dans ce domaine.

39. La FAO aide les personnes déplacées et les populations vulnérables dans les communautés d'accueil<sup>84</sup>. Dans le cadre des efforts de réhabilitation, un soutien technique a été apporté à des groupes d'agriculteurs pour la production de semences et de matériel végétal de qualité de variétés adaptées. En République centrafricaine<sup>85</sup>, la FAO contribue à la réinsertion de jeunes et a démobilisé d'anciens combattants des régions touchées par des crises en les formant à la production végétale et en leur donnant accès à des semences de qualité. Au Tchad<sup>86</sup>, la FAO aide les réfugiés, les populations d'accueil et les personnes déplacées de retour sur leur lieu d'origine dans les régions affectées par la crise en République centrafricaine en les formant à la production agricole (légumes, fruits, mil, sorgho, arachide et riz) et en leur donnant accès à des semences de qualité. En Haïti, des groupes de producteurs artisanaux de semences ont été mis en place à travers le pays<sup>87</sup>, tandis qu'au Soudan du Sud, des groupes de production de semences décentralisés ont également bénéficié d'un appui<sup>88</sup>. Au Niger et au Nigéria<sup>89</sup>, plusieurs projets d'aide d'urgence ont été mis en place pour fournir des

<sup>79</sup> UTF/GBS/037: *Projet d'urgence en sécurité alimentaire en Guinée-Bissau (pusa-gb / efsp-gb)\_covid-19*.

<sup>80</sup> <http://www.fao.org/emergencies/la-fao-en-action/histoires/histoire-detail/fr/c/1296482/>

<sup>81</sup> UTF/GBS/037/GBS: *Projet d'urgence en sécurité alimentaire en Guinée-Bissau (PUSA-GB)\_covid-19*.

<sup>82</sup> OSRO/AFG/908/DEN: *Aide intégrée associant urgence agricole et moyens de subsistance au profit de familles d'agriculteurs en situation d'insécurité alimentaire*.

<sup>83</sup> OSRO/GLO/006/GER: *Aide d'urgence pour les moyens de subsistance des agriculteurs, agro-éleveurs et éleveurs pastoraux vulnérables touchés par le criquet pèlerin à Djibouti, en Érythrée, en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda, en Somalie et au Soudan du Sud*.

<sup>84</sup> OSRO/MLI/901/CHA: *Appui d'urgence à la restauration immédiate des moyens d'existence des ménages vulnérables affectés par l'insécurité alimentaire et la crise sécuritaire dans la région de Mopti*;

OSRO/BGD/704/IOM: *Emergency Nutrition and Food Security Intervention for People Affected by the Refugee Crisis in Cox's Bazar* (Interventions nutritionnelles et interventions de sécurité alimentaire d'urgence visant à aider les personnes affectées par la crise des réfugiés à Cox's Bazar); OSRO/CAF/802/FRA: *Appui en urgence au renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des moyens de subsistance des ménages vulnérables touchés par la crise dans la Nana-Gribizi et la Kémo, en République centrafricaine*;

OSRO/DRC/704/BEL: *Réponse d'urgence en intrants agricoles en faveur de 5 000 ménages les plus vulnérables (déplacés internes, retournés et ménages des communautés hôtes), victimes de la crise humanitaire au Kasai Central, Kasai, Kasai Oriental*.

<sup>85</sup> GCP/CAF/014/ITA: *Projet d'appui à la création d'un centre pilote de formation et d'insertion socioéconomique en RCA*, TCP/CAF/3603: *Assistance d'urgence pour la relance d'activités agricoles des jeunes ex-combattants démobilisés*, OSRO/CAF/704/UNO: *United Nations Pilot Project for Social Cohesion, Conflict Prevention, Violence Reduction and Human Security in support to Youth of the Central African Republic* (Projet pilote des Nations Unies pour la cohésion sociale, la prévention des conflits, la réduction de la violence et le renforcement de la sécurité humaine en faveur de la jeunesse centrafricaine).

<sup>86</sup> UTF/CHD/045/CHD: *Projet d'urgence de réponse à la crise alimentaire et d'élevage*.

<sup>87</sup> OSRO/HAI/701/EC: *Réhabilitation et renforcement des moyens d'existence des ménages affectés par l'ouragan Matthew*.

<sup>88</sup> OSRO/SSD/705/NET: *Improving seed production, availability and access for crisis-affected populations in South Sudan* (Améliorer la production et la disponibilité de semences et l'accès à celles-ci des populations touchées par la crise au Soudan du Sud).

<sup>89</sup> OSRO/NIR/810/GER: *Emergency agricultural assistance and livelihood support to IDPs, returnees and host communities affected by conflict in North East Nigeria (Borno, Yobe and Adamawa States)* (Assistance agricole d'urgence et aide aux moyens d'existence au profit des personnes déplacées, des personnes retournées sur leur lieu d'origine et des communautés d'accueil touchées par le conflit dans le nord-est du Nigéria [États de Borno, de Yobe et d'Adamawa]); OSRO/NIR/901/USA: *Emergency agricultural and livestock assistance to returnees, IDPs and host communities affected by the insurgency in northeastern Nigeria (Adamawa, Borno and Yobe States)* (Aide d'urgence à l'agriculture et à l'élevage pour les personnes retournées sur leur lieu d'origine, les

semences de variétés de légumes, de céréales et de cultures commerciales diversifiées à cycle court aux ménages touchés par le conflit et, plus particulièrement, aux populations déplacées dans leur propre pays afin de rétablir leurs systèmes de production.

40. Pendant la période considérée, la FAO a également aidé des ménages touchés par la crise en Afghanistan<sup>90</sup>, au Burundi<sup>91</sup>, au Congo<sup>92</sup> et en République arabe syrienne<sup>93</sup> à remettre en état les systèmes semenciers en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et les conditions nutritionnelles des populations.

41. La FAO a continué à généraliser le recours aux foires aux intrants pour améliorer l'accès des agriculteurs à des semences et à du matériel végétal de variétés productives. Grâce aux foires aux intrants, les bénéficiaires reçoivent des espèces ou des bons – matériels ou électroniques – afin d'acquérir les semences et le matériel végétal de plantation de leur choix auprès des fournisseurs, dont éventuellement des groupes de production de semences appuyés par la FAO. Rien qu'en 2019, les foires ont servi plus de 20 000 ménages au Mozambique, au moins 30 000 au Soudan du Sud<sup>94</sup> et 24 500 en République centrafricaine<sup>95</sup>, et ont également été encouragées au Burundi, en Haïti et au Malawi.

## VI. RENFORCEMENT DURABLE DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET HUMAINES

42. La FAO a continué à apporter son appui au renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour la conservation et l'utilisation durable des RPGAA, en particulier pour les pays membres en développement. Un mécanisme d'exécution essentiel des activités de la FAO à cet égard est le renforcement des partenariats et le resserrement des liens. Le travail qu'elle mène dans les pays est facilité par la collaboration avec les différents partenaires, dont des organismes de l'ONU, tels que le PAM, le FIDA et l'Organisation météorologique mondiale. La FAO collabore étroitement avec d'autres partenaires, tels que le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, les centres du CGIAR, le Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricole (CORAF-WECARD), la Fédération internationale des semences et l'Association internationale d'essais de semences.

43. Les réseaux et les organes de coordination sont également indispensables à une collaboration fructueuse entre les partenaires en vue de mettre en œuvre le deuxième Plan d'action mondial avec plus d'efficacité. Durant la période considérée, la FAO a aidé plusieurs réseaux et organismes, dont le Réseau de matériel génétique du cocotier (COGENT), le module mondial d'action de la sécurité alimentaire, les normes pour l'appui aux moyens de subsistance agricoles dans les situations d'urgence (SEADS) et le Consortium africain des cultures orphelines.

---

personnes déplacées et les communautés d'accueil touchées par l'insurrection dans le nord-est du Nigéria (États de Borno, de Yobe et d'Adamawa)]; OSRO/NIR/804/EC: *Restoring livelihood of IDPs, returnees and vulnerable host families in North East Nigeria and strengthening food security coordination and analysis* (Rétablissement des moyens de subsistance des personnes déplacées, des personnes retournées sur leur lieu d'origine et des familles d'accueil vulnérables dans le nord-est du Nigéria et renforcement de la coordination et de l'analyse en matière de sécurité alimentaire); OSRO/NER/804/ITA: *Renforcement des moyens d'existence et de la résilience des ménages vulnérables affectés par les crises*.

<sup>90</sup> OSRO/AFG/905/CHG: *Emergency agriculture assistance to vulnerable seed insecure farmers in 16 Provinces* (Assistance agricole d'urgence aux agriculteurs vulnérables en situation d'insécurité concernant les semences dans 16 provinces).

<sup>91</sup> UNJP/BDI/044/EC: *Renforcement de la résilience des communautés rurales à la sécurité alimentaire et nutritionnelle*.

<sup>92</sup> UNJP/PRC/015/EC: *Appui aux petits producteurs de haricots des districts de Boko-Songho et Loudima*.

<sup>93</sup> GCP/SYR/023/EC: *FAO Syria smallholder support programme (SSP) for agriculture transformation* (Programme de la FAO destiné aux petits exploitants en faveur de la transformation de l'agriculture en Syrie)

<sup>94</sup> <http://www.fao.org/emergencies/ressources/photos/photos-detail/fr/c/1200307/> pour le OSRO/SSD/709/USA; <http://www.fao.org/emergencies/la-fao-en-action/projets/projet-detail/fr/c/1029433/> pour le OSRO/SSD/710/SSD.

<sup>95</sup> <http://www.fao.org/3/ca6129fr/ca6129fr.pdf>.

44. La FAO a mis en œuvre plusieurs activités sur le terrain afin de renforcer les capacités des pays. Elle a par exemple fourni un appui visant à intégrer des données sur le matériel détenu dans les banques de gènes libanaises à deux systèmes d'information régionaux ainsi qu'à renforcer les réseaux nationaux d'informations sur les collections des banques de gènes. En Dominique, au Suriname et à Trinité-et-Tobago, la FAO a contribué au renforcement des capacités relatives à la gestion et à la multiplication des plantules de culture tissulaire, aux techniques de micro et macropropagation et à la création, à la gestion et aux systèmes de suivi des parcelles de recherche pour l'évaluation adaptative des variétés améliorées de manioc<sup>96</sup>. Au Suriname, elle a également organisé des formations portant sur le dépistage et la lutte contre la maladie de la peau de grenouille du manioc. Elle a en outre aidé la Barbade à renforcer ses capacités d'élimination des virus et de micropropagation de lianes de patate douce à l'aide de techniques de culture tissulaire et à préparer les procédures de travail normalisées<sup>97</sup>. La FAO a aussi dispensé des formations sur la conservation *ex situ* et la gestion à l'exploitation des RPGAA au Pérou<sup>98</sup>, le développement des variétés végétales au Pakistan<sup>99</sup> et la production de semences au Yémen<sup>100</sup>.

#### **A. Stratégies nationales en matière de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture**

45. La FAO a aidé l'Angola, l'Eswatini, la Namibie et le Zimbabwe à développer, valider et mettre en œuvre leurs stratégies et plans d'action nationaux<sup>101</sup>. Ses activités ont également permis de renforcer les capacités nationales de ces pays relatives aux méthodes modernes et efficaces de caractérisation, d'évaluation et d'amélioration du matériel génétique prometteur pour lutter contre le changement climatique.

#### **B. Points focaux nationaux**

46. À sa quinzième session ordinaire, la Commission a invité tous les pays qui ne l'avaient pas encore fait à désigner un point focal national chargé de faire rapport sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial<sup>102</sup>. À ce jour, 139 pays ont désigné des points focaux nationaux, dont 59 désignés durant la période intersessions. Ceci illustre l'engagement fort à communiquer sur l'état de conservation et l'utilisation durable des RPGAA. Au-delà de l'établissement de rapports périodiques sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et l'indicateur 2.5.1 des ODD (voir ci-dessous, paragraphes 48 à 50), les points focaux nationaux jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et la préparation de rapports nationaux pour le troisième rapport sur *L'État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

<sup>96</sup> GCP/SLC/010/CDB: *Cassava industry development - market assessment and technology validation and dissemination* (Développement du secteur du manioc – évaluation du marché et validation et diffusion des technologies).

<sup>97</sup> TCP/BAR/3701: *Protocols for the conservation and propagation of S. potato planting material through tissue culture* (Protocoles de conservation et de propagation du matériel végétal de la patate douce grâce à la culture tissulaire).

<sup>98</sup> GCP/PER/045/GFF: *Sustainable management of agro-biodiversity and vulnerable ecosystems recuperation in Peruvian Andean regions through Globally Important Agricultural Heritage Systems (GIAHS) approach* (Gestion durable de la biodiversité agricole et de la remise en état des écosystèmes vulnérables dans les Andes péruviennes grâce à une approche fondée sur les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial [SIPAM]).

<sup>99</sup> TCP/PAK/3702: *Improved capacity in use of plant genetic resources for varietal development and integration in the seed system* (Renforcement des capacités d'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'obtention de variétés et l'intégration du système semencier).

<sup>100</sup> TCP/YEM/3702: *Strengthening improved seeds production capabilities* (Renforcement des capacités de production de semences améliorées).

<sup>101</sup> TCP/SFS 3601: *Support for the development of national capacities for conservation and sustainable utilization of plant genetic resources for food and agriculture* (Appui en faveur du renforcement des capacités nationales de conservation et d'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture).

<sup>102</sup> CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 18.

### C. Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

47. À sa dernière session, la Commission a invité la FAO à poursuivre, sur la base des rapports des pays, l'analyse de l'état d'avancement de la réalisation de la cible 2.5 des ODD et à présenter les conclusions de l'analyse au Groupe de travail et à la Commission. Elle a également demandé à la FAO de continuer à développer le portail du Système mondial d'information et des ressources d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (WIEWS) et de renforcer la coopération avec le Système d'information mondial (GLIS) et le portail Genesys, afin d'éviter le doublonnage d'activités. Par ailleurs, elle a demandé qu'un rapport explicitant les rôles spécifiques de ces bases de données lui soit soumis afin que le Groupe de travail, à sa prochaine session, puisse fluidifier la communication des données provenant des pays à l'intention de la Commission et du Secrétariat du Traité<sup>103</sup>. Un rapport explicitant les rôles spécifiques de WIEWS, GLIS et Genesys figure dans le document intitulé *Strengthening cooperation among global information systems on plant genetic resources for food and agriculture* (Renforcer la coopération entre les systèmes mondiaux d'information sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture)<sup>104</sup>.

48. WIEWS est le système mondial de suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et de la composante de la cible 2.5 des ODD ayant trait aux végétaux. L'un des indicateurs établis par la Commission pour le suivi du deuxième Plan d'action mondial a également été adopté en juillet 2017 par l'Assemblée générale des Nations Unies pour le suivi de la composante de la cible 2.5 ayant trait aux végétaux. L'indicateur 2.5.1.a<sup>105</sup> des ODD est un indicateur de catégorie 1, c'est-à-dire qu'il utilise une méthode convenue sur le plan international et que son taux de communication d'informations est égal ou supérieur à 50 pour cent. Les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 2.5.1 des ODD continuent à être évalués chaque année au niveau mondial.

49. Les données de mise en œuvre de la composante de la cible 2.5 des ODD ayant trait aux végétaux sont disponibles pour les années 2014, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020. Au fil de ces années, la couverture géographique de l'indicateur a considérablement augmenté, passant de 71 pays en 2014 à 103 en 2019, puis à 114 en 2020. Des données détaillées portant sur les entrées *ex situ*, qui s'élevaient à 5,7 millions en décembre 2020, ont été publiées sur le portail WIEWS<sup>106</sup>. Les résultats et les explications des métadonnées des rapports annuels sur tous les indicateurs relatifs aux ODD pour lesquels la FAO est l'organisme référent<sup>107</sup> sont disponibles sur le portail de la FAO<sup>108</sup>.

50. Afin de sensibiliser à l'importance du suivi de l'indicateur ayant trait aux collections *ex situ*, un cours de formation en ligne sur la cible 2.5.1.a des ODD a été élaboré en 2019 et est disponible en anglais, en espagnol et en français<sup>109</sup>. En 2021, le nombre de pays ayant communiqué des informations a augmenté de près de 11 pour cent par rapport à l'année précédente, dont quatre pays supplémentaires d'Amérique centrale, trois pays d'Afrique occidentale, trois d'Asie centrale et un d'Asie du Sud-Est.

<sup>103</sup> CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 66.

<sup>104</sup> CGRFA/WG-PGR-10/21/2/Inf.1.

<sup>105</sup> L'indicateur 2.5.1a porte sur la composante de la cible 2.5 ayant trait aux végétaux, et l'indicateur 2.5.1b sur la composante ayant trait aux animaux.

<sup>106</sup> <http://www.fao.org/wiews/data/ex-situ-sdg-251/overview/fr/>.

<sup>107</sup> <http://www.fao.org/sdg-progress-report/fr> et <http://www.fao.org/fileadmin/templates/SDG-progress-report/2019-final/sdg-progress-report-print.pdf>, pages 12 et 13.

<sup>108</sup> <http://www.fao.org/sustainable-development-goals/indicators/fr/>.

<sup>109</sup> <https://elearning.fao.org/course/view.php?id=392>.

## VII. INDICATIONS QUE L'ORGANE DIRECTEUR EST INVITÉ À DONNER

51. Le Groupe de travail souhaitera peut-être recommander que la Commission:

### CONSERVATION *IN SITU* ET GESTION À L'EXPLOITATION

- i) Demande à la FAO d'apporter un soutien aux pays, notamment en les aidant à élaborer ou à réviser leurs plans nationaux pour la conservation et l'utilisation durable des variétés des agriculteurs et des variétés locales, en tenant compte des *Directives volontaires pour la conservation et l'utilisation durable des variétés des agriculteurs et des variétés locales* de la Commission.
- ii) Demande à la FAO et aux donateurs de continuer à appuyer les efforts que déploient les pays aux fins de la conservation *in situ* et l'exploitation des RPGAA et de renforcer les liens et la complémentarité entre la conservation *ex situ* et *in situ*.

### CONSERVATION *EX SITU*

- iii) Demande à la FAO de continuer à aider les pays dans la gestion des banques de gènes, afin d'assurer la continuité des opérations de collecte, de conservation, de caractérisation et d'évaluation du matériel génétique des plantes cultivées.

### UTILISATION DURABLE

- iv) Demande à la FAO de continuer à aider les pays à renforcer leurs systèmes semenciers nationaux afin d'assurer la fourniture de semences et de matériel de plantation de qualité, en particulier aux petits exploitants agricoles.
- v) Demande à la FAO de continuer à aider les pays à élaborer des politiques et législations nationales en matière de semences, ou de réviser les politiques et législations existantes, en tenant compte des dispositions du *Guide pour la formulation d'une politique semencière nationale* de la Commission.
- vi) Demande aux donateurs d'aider les pays à réviser, développer et mettre en œuvre leurs politiques et législations nationales en matière de semences.
- vii) Demande à la FAO de continuer à aider les pays, en étroite coordination avec le Secrétariat du Traité, à renforcer leurs capacités d'amélioration des plantes cultivées, notamment par l'intermédiaire du Centre mixte de la FAO et de l'AIEA et à l'appui en particulier de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et de l'application de l'article 6 du Traité.

### RENFORCEMENT DURABLE DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET HUMAINES

- viii) Appelle à mobiliser des fonds extrabudgétaires pour aider les pays à mettre en œuvre le deuxième Plan d'action mondial et, à cette fin, à élaborer leurs stratégies nationales sur les RPGAA et à les appliquer, en étroite coordination avec les instances du Traité et conformément à leur stratégie en matière de financement.
- ix) Demande à la FAO de continuer à analyser, tous les ans, la suite donnée à la cible 5 de l'ODD 2 et d'en présenter les résultats au Groupe de travail et à la Commission.
- x) Demande à la FAO de continuer à développer le portail WIEWS et de renforcer la coopération avec GLIS et GENESYS, afin d'éviter le doublonnage d'activités.